Une bouvrasque. — Dans la nuit du 29 au 31 décembre, plusieurs bouvrasques ont fait des victimes parmi les gens de mer. A la barrique des Marées, vivement, entre Jean Bart, a été renversée et plusieurs maisons détruites.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Chronique maritime. — Le steamer anglais Wellington, parti de Rotterdam le 29 décembre, a transbordé 250 balles de laine pour Roubaix-Tourcoing et 150 balles de jute.

Le steamer Cassel, arrivé le même jour, a transbordé 240 balles de jute et 220 balles laine.

Le bateau « Tréhouan » a été fortement secoué par le mauvais temps pendant son voyage d'Anvers à Dunkerque. Dans les parages de Calais, le matelot Hippolyte Gérard est tombé dans la mature et tombé sur le pont et s'est tué sur le coup.

Son cadavre a été immédiatement suivant l'usage, enseveli dans une toile et jeté à la mer.

Le matelot Gérard, âgé de 18 ans, était le neveu du capitaine du bateau, M. Duchesne, qui a été informé de ce malheureux accident.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Les nommés Etienne Michel, 26 ans, [illegible] à 25 fr. 50 en prélèvement d'aliments et d'une somme de 5 fr. 50 au préjudice de M. Desrousseaux, plombier à Calais.

Lens. — Des malfaiteurs ont pénétré dans la nuit de mercredi à jeudi dans les bureaux de la Société anonyme des Charbonnages de Lens et ont tenté de forcer le coffre-fort. Dérangés dans leur besogne par le passage du quatrième équipe, ils ont dû se sauver sans rien voler, en prenant la fuite sans avoir volé.

Une enquête est ouverte; elle amènera sans doute l'arrestation des nombreux malfaiteurs qui exploitent depuis quelque temps les cantons de Lens et de Vimy.

— Une violente tempête s'est déchaînée sur Lens la nuit dernière vers quatre heures du matin, plusieurs cheminées ont été abattues par le vent, un pan de mur d'une maison en construction sur la route de Liévin, déjà sapé par l'eau s'est écroulé, de nombreuses toitures sont endommagées et la plupart des meules de foin dans la plaine de Lens ont été renversées ou partie.

Sallaumines. — Après avoir passé une partie de la soirée à Lens, le nommé Roche Pierre-Hervé, âgé de 20 ans, mineur, rentrait seul de bonne heure, vers 2 heures du matin, lorsque, arrivé à un endroit dit passage à niveau du chemin de fer de Lens, à Sallaumines, il fut assailli par deux individus armés de bâtons qui le terrassèrent. Puis sans parler et sans crier ils se dérobèrent à la vue du malheureux ouvrier de coups.

Aux cris poussés par lui, une voiture, ceux-ci s'enfuirent : « Nous nous sommes trompés » lui disaient-ils, d'après les renseignements recueillis il ne tue que Roche « le victime d'une méprise. Son recherche activement la gendarmerie de Sallaumines.

— Jeudi vers midi, hier, en gare, le frein de marchandises n° 870, du Dunkerque-Longueau, après un court arrêt en attendant des vivres en matériel en route lorsque, par suite d'une violente secousse dans la mise en marche une barre d'attelage se rompit.

La voiture [illegible] sur le rail, les six wagons de queue se sont mis en [illegible] et se descendant sur le train vivres vers Lens. Le garde-frein qui se trouvait dans le dernier wagon n'a aperçu point de cet accident et l'objet, la saisie chose se produisit, ces six wagons venaient de rencontrer le train de marchandises numéro 1836, se dirigeant vers Arras.

Par un heureux effet du hasard, le garde-frein qui fut projeté au-dessus de la voiture n'a pas reçu que quelques blessures sans gravité, et [illegible] matériels sont indemnisés et la voie a été complètement obstruée.

Le service des trains de voyageurs a dû s'opérer à contre-voie mais il n'a subi pour ce fait aucun retard.

M. l'Inspecteur Faivre d'Arcier n'est immédiatement transporté sur les lieux de la rencontre et a dirigé les travaux de déblaiement.

Libercourt. — M. Lecocq Balaeux, négociant à Carvin-Epinette, prenait mercredi vers 7 h. du soir le Phalempin les personnes qui se trouvaient dans le compartiment qu'il occupait le virent s'affaisser.

A la gare de Libercourt, où le [illegible] tour Cliff et de Vahagnies constata que M. Lecocq venait d'être frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Mais les [illegible] qui entre vers neuf heures de soir, M. Lecocq était [illegible] à Carvin, il laissa une [illegible] [illegible].

CHARBONNAGES

Compagnie des Mines de l'Escarpelle. — Cette houillère a une assemblée générale le 19 courant à Douai ; elle a pour objet de pourvoir au remplacement de plusieurs administrateurs et de ratifier un emprunt de deux millions de francs nécessaire, en raison pour à certaines lacunes causées par la position ma[illegible] et à un lieu depuis plusieurs années, et pour développer, compléter divers services.

L'entreprise des mines de l'Escarpelle est exceptionnelle, il lui manque une bonne administration pour la faire valoir et prospérer. Il faudrait tout d'abord un Conseil d'administration nouveau en empruntant à celui actuel quelque de ses démonts, il est donc été utile que l'administration actuelle donnât prétendant sa démission.

Quant à l'assemblée de janvier courant, elle fera bien de nommer une Commission avec mission étendue et spécialement de faire un rapport à ses mandants et sur toutes les mesures à prendre dans l'intérêt de l'entreprise. Une nouvelle réunion convoquée extraordinairement décidera ensuite.

Il y aurait aussi quelques améliorations à apporter, à revoir les statuts qui datent de 1847 et nécessitent certaines modifications. Ainsi, on pourrait supprimer des formalités multiples que nécessite le transfert des titres et qui [illegible] la spéculation, tout en gênant [illegible] les gens.

Non-seulement Particulier obligé un transfert par soire sous seing-privé alors, comme [illegible] [illegible] [illegible]